

COMMUNE de MAUSSANE les ALPILLES

---ooOoo---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 juillet 2026

Le neuf juillet deux mil vingt-six à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maussane les Alpilles, régulièrement convoqué par Monsieur Marc FUSAT, 1^{er} adjoint, conformément aux articles L 2121-7 à L2121-11 et L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le trois juillet 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en réunion ordinaire, sous la présidence du Maire pour les points 1 à 24 puis de Monsieur Marc FUSAT, 1^{er} adjoint pour le point 25 puis du Maire pour le point 26.

Étaient Présents : CARRÉ Jean-Christophe, FUSAT Marc, GARCIN-GOURILLON Christine à compter du point 3, REYNOUD Henri, STEKELOROM Dominique, WAJS Alexandre, LAFFITTE Patrick, JUAN PIRÉ Elisabeth, COLOMEDA Sylvie, MOUCADEL Virginie, CHAIM Sabine, GARZINO Murielle, SANTÉ Michel, Lucie BABIN, SERRIER Jean-Guy et CHENEVEZ Olivier,

Pouvoirs : THOMAS Sébastien a donné pouvoir à Jean-Christophe CARRÉ, ARSAC Claire à Lucie BABIN

Absents excusés : GARCIN-GOURILLON Christine jusqu'au point 2 inclus, JUGLARET Laurent

Secrétaire de séance : Alexandre WAJS

N°2026/07/09/13- Objet : Travaux de requalification du parc Benjamin PRIAULET. Validation des derniers avenants aux lots n°1 et 2 - aléas.

Rapporteur : Patrick LAFFITTE

Vu le Code de la Commande publique et notamment ses articles L2194-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2025/12/19/05 du 19/12/2025 portant attribution du marché alloti de travaux pour la requalification du jardin Benjamin Priaulet ;

Considérant la nécessité de mettre en cohérence le montant hors taxes définitif des lots n°1 « Voiries et réseaux divers » et n°2 « Mobilier » du marché de travaux précité avec le montant TTC, en raison d'une ligne figurant sur la Décomposition des prix globale et forfaitaire de chacun desdits lots, introduite et libellée par le Maître d'œuvre « Aléas de chantier 5% » chiffrée par les titulaires retenus et repris dans le montant non pas hors taxes mais TTC de leur offre telle qu'elle est écrite dans leur acte d'engagement.

Considérant que cette ligne sera intégrée dans chacune des offres par voie d'avenant uniquement pour des raisons comptables, sachant qu'à la réception des travaux, aucun aléa n'a été relevé ;

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal, oui l'exposé du Rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

APPROUVE les projets d'avenants suivants tels qu'annexés à la présente délibération :

- **Avenant n°2 au lot n°1 « VRD Génie civil »** rectifiant le montant initial hors taxes à 152 077.01€ (et non pas 144 835.25 €) conforme au montant TTC de l'acte d'engagement, soit 182 492.42€;
- **Avenant unique pour le lot n°2 « Mobilier »**, rectifiant le montant initial hors taxes à 98 683.20€ (et non pas 93 984 €) conforme au montant TTC de l'acte d'engagement, soit 118 419.84€.

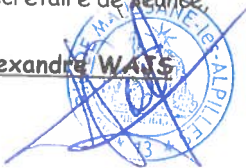
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants.

Fait et délibéré à Maussane les Alpilles, en l'Hôtel de Ville les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Secrétaire de séance,

Alexandre WAJS



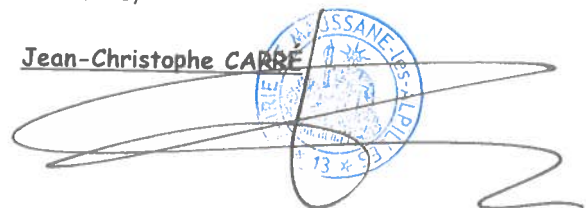
Délibération exécutoire par sa publication et sa transmission en sous-préfecture d'Arles le : 16 juillet 2026

Publication sur le site de la mairie le :

16 JUL. 2026

Le Maire,

Jean-Christophe CARRÉ



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 1¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

COMMUNE DE MAUSSANE LES ALPILLES
Hôtel de Ville
Avenue de la Vallée des Baux
13 520 MAUSSANE LES ALPILLES

Représentée par son Maire M. Jean-Christophe CARRÉ

B - Identification du titulaire du marché public

SAS EIFFAGE ROUTE GRAND SUD
Établissement Alpes Vaucluse
BP 40 024 –
Rte de 'Isle St Sgue
84 301 CAVAILLON CEDEX
Tél : 04 90 06 46 46 - Mail : letitia.carminееiffage.com –
SIRET: 398 762 211 00025

Siège Social : 360 Rue Louis De Broglie 13 595 AIX EN PROVENCE

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

TRAVAUX DE REQUALIFICATION DU JARDIN BENJAMIN PRIAULET
Lot n°1 : Voirie et réseaux divers

■ Référence du marché public : **Marché n° 2025/029**

■ Date de la notification du marché public : 05/01/2026

■ Durée d'exécution du marché public : 6 mois

■ Montant initial du marché public :

- Montant initial prévisionnel des travaux : 144 835,25 € HT

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Les parties ont convenu de la nécessité de rectifier le montant initial hors taxes du lot n°1 « Voiries et réseaux divers » du marché de travaux précité afin de le mettre en cohérence avec le montant TTC, en raison d'une ligne figurant sur la Décomposition des prix globale et forfaitaire de chacun desdits lots, introduite et libellée par le Maître d'œuvre « Aléas de chantier 5% » chiffrée par les titulaires retenus et repris dans le montant non pas hors taxes mais TTC de l'offre telle qu'elle est écrite dans l'acte d'engagement.

Considérant que cette ligne sera intégrée dans chacune des offres par voie d'avenant uniquement pour des raisons comptables, sachant qu'à la réception des travaux, aucun aléa n'a été relevé.

Les autres dispositions du marché demeurent inchangées.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☐

Non

☒

Oui

Nouveau montant initial du marché : **152 077.01 € HT, conforme au montant TTC figurant à la fois sur l'acte d'engagement et la DPGF (182 492.42 €).**

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
SAS EIFFAGE ROUTE GRAND SUD		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

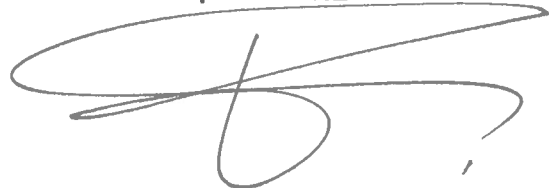
F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour la Commune de MAUSSANE LES ALPILLES

A Maussane les Alpilles, le **juillet 2026**

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Le Maire,
Jean-Christophe CARRÉ



G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 1¹

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

COMMUNE DE MAUSSANE LES ALPILLES
Hôtel de Ville
Avenue de la Vallée des Baux
13 520 MAUSSANE LES ALPILLES

Représentée par son Maire M. Jean-Christophe CARRÉ

B - Identification du titulaire du marché public

SOCIÉTÉ PLEINBOIS
703 ROUTE DE LISLE SUR LA SORGUE
84250 LE THOR
pleinbois@pleinbois
0490206336
Siret : 393 371 349 00043

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

TRAVAUX DE REQUALIFICATION DU JARDIN BENJAMIN PRIAULET
Lot n°2 « mobilier »

■ Référence du marché public : **Marché n° 2025/029**

■ Date de la notification du marché public : 05/01/2026

■ Durée d'exécution du marché public : 6 mois

■ Montant initial du marché public :

- Montant initial prévisionnel des travaux : 93 984,00 € HT

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Les parties ont convenu de la nécessité de rectifier le montant initial hors taxes du lot n°2 « mobilier » du marché de travaux précité afin de le mettre en cohérence avec le montant TTC, en raison d'une ligne figurant sur la Décomposition des prix globale et forfaitaire de chacun desdits lots, introduite et libellée par le Maître d'œuvre « Aléas de chantier 5% » chiffrée par les titulaires retenus et repris dans le montant non pas hors taxes mais TTC de l'offre telle qu'elle est écrite dans l'acte d'engagement.

Considérant que cette ligne sera intégrée dans chacune des offres par voie d'avenant uniquement pour des raisons comptables, sachant qu'à la réception des travaux, aucun aléa n'a été relevé.

Les autres dispositions du marché demeurent inchangées.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☐

Non

☒

Oui

Nouveau montant initial définitif du marché : 98 683.20 € HT, conforme au montant TTC figurant à la fois sur l'acte d'engagement et la DPGF (118 419.84 €).

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Société PLEINBOIS		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour la Commune de MAUSSANE LES ALPILLES

A Maussane les Alpilles, le **juillet 2026**

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Le Maire,
Jean-Christophe CARRÉ



G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)